



TF FORMATION

17 place Saint Pierre – 75018 PARIS
Tél+33 (0)1 42 52 23 62 - Fax +33 (0)3 88 24 16 81
E-mail : tf.formation@fournaise.net

LES SOCIÉTÉS HOLDING : RISQUES ET ACTUALITÉ FISCALE

❖ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Intervenant

Hervé KRUGER

Expert-comptable diplômé et commissaire aux comptes
Docteur en droit, ancien avocat spécialiste en droit fiscal
Animateur de Conférences Club Fiscal des Experts Comptables
Professeur associé à l'Université de Bourgogne

Public

Niveau perfectionnement / spécialisation

Experts comptables, Commissaires aux comptes
Avocats fiscalistes
DAF et fiscalistes d'entreprises
Conseils en patrimoine

Prérequis

Bonne connaissance de la fiscalité directe des sociétés (et notamment de la fiscalité des groupes) ainsi que des règles de base de la TVA

Durée

1 journée de 7 heures
9h00-12h30 et 14h00-17h30

Tarif

695 € HT + TVA 20 %

Contact

01 42 52 23 62
03 88 35 48 89
tf.formation@fournaise.net

Lieu et date

Paris, le 16 mars 2022

**Hôtel TIMHOTEL Opéra Madeleine
113 rue Saint Lazare 75008 PARIS***

* Lieu habituel, susceptible de modifications

Tantôt parées de toutes les vertus, tantôt accusées de favoriser des optimisations fiscales trop hasardeuses, les sociétés « holding » recouvrent une multitude de situations pratiques, qui vont de la petite holding de reprise constituée pour le rachat d'une entreprise familiale à la holding à vocation internationale. Par ailleurs, il existe aussi bien des holdings « pures » qui se bornent à détenir des titres et ne disposent pas de moyens opérationnels particuliers, que des holdings « mixtes » disposant de moyens humains leur permettant de rendre différents services à leurs filiales.

La gestion fiscale de ces différentes catégories de holdings nécessite de résoudre toute une série de questions pratiques parfois épineuses, qui vont de la gestion comptable et fiscale des titres de participation détenus à la facturation de prestations de services (devenue problématique depuis les évolutions jurisprudentielles émanant de la Cour de cassation et des juridictions administratives), en passant par les questions de financement intragroupe. Bien souvent, l'organisation opérationnelle du groupe mérite d'être revue ou formalisée différemment, compte tenu des bouleversements récents du régime de l'ISF qui a fait disparaître la contrainte liée aux « biens professionnels ».

Sans oublier les problèmes de TVA et surtout de taxe sur les salaires, qui sont bien souvent la source de « redressements ciblés » de la part de l'administration fiscale.

Enfin, on ne peut guère évoquer les holdings sans mentionner la question de la « holding animatrice », qui a certes perdu une partie de son acuité du fait de la réforme de l'imposition de la fortune, mais qui revient sur le devant de la scène toutes les fois qu'est envisagée la transmission des titres avec utilisation du dispositif « Dutreil », comme de récentes décisions de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat viennent encore de le rappeler.

Nous vous proposons de revoir l'ensemble des règles applicables en la matière, et d'acquiescer ou de consolider les « bons réflexes » permettant aux professionnels d'éviter certaines situations risquées, tout en faisant bénéficier leurs clients le plus sereinement possible des avantages que les holdings peuvent offrir.



❖ PROGRAMME*

Introduction générale

I - Constitution de la holding

1. Points d'attention aux valeurs retenues dans les opérations
2. Holding créée « par le haut » :
 - A. Par apport de participations
 - a) Par des personnes physiques
 - b) Par des personnes morales
 - B. Par achat de participations
3. Holding créée « par le bas »

II - Fonctionnement de la holding et impôts directs : Quelques sujets choisis

- A. Traitement des titres
 - a) Titres de participation/titres de placement
 - b) Traitement des frais d'acquisition
 - c) Transferts de compte à compte
- B. Opérations de financement : Quelques précisions
 - a) La question du taux d'intérêt
 - b) Les (autres) dispositifs limitant les frais financiers déductibles
 - c) Points d'attention particulière
 1. Taux zéro
 2. Intérêt social de l'opération réalisée
 3. Avances « risquées »
 4. Prêt « inversés » (par la filiale à sa mère)
- C. Les facturations entre holding et filiales
 - a) Remarques préliminaires :
 1. Prestations de direction
 2. Notion d'intérêt propre et d'intérêt du groupe, acte anormal de gestion
 3. Prohibition du prêt de main d'œuvre – Distinction avec les prestations
 - b) Facturations de services : Principes généraux (hors intégration)
 - c) Facturations en intégration fiscale

III - Fonctionnement de la holding : Points spécifiques

- A. Les holdings et la TVA
- B. Les holdings et la taxe sur les salaires
- C. Le concept de « holding animatrice » a-t-il encore une importance ?

* NB : Nos programmes sont communiqués à titre indicatif : ils sont susceptibles d'être corrigés en fonction des évolutions législatives ou jurisprudentielles pour coller au plus près de l'actualité.



❖ MOYENS MIS EN ŒUVRE

▪ Nos formateurs :

Nos formateurs opérationnels sont des experts, praticiens reconnus exerçant dans leur domaine d'intervention.

▪ Nos moyens d'évaluation et de suivi :

Nos formations sont composées d'une partie théorique, de partages d'expériences, d'une évaluation des acquis par un questionnaire et, le cas échéant, de cas pratiques.

▪ Nos méthodes et moyens pédagogiques :

- Des supports pédagogiques conçus avec le plus grand soin par nos intervenants sont transmis sous format dématérialisé aux participants inscrits, en amont de la formation. Ils permettent aux participants de s'en servir comme outils d'information dans le cadre de leur exercice professionnel.
- Le jour de la formation, nos intervenants disposent d'un support pédagogique format Powerpoint qui est projeté sur un tableau lors de la formation, ainsi que d'un tableau de type « paperboard ».
- Au besoin, nos intervenants ont accès à d'autres outils (Word, Excel, Internet Explorer) qui sont projetés depuis un ordinateur.
- Le cas échéant, des cas pratiques (énoncés et corrigés) sont remis aux participants le jour de la formation.
- Une salle est réservée pour accueillir les stagiaires et celle-ci est adaptée au nombre d'inscrits.
- Nos intervenants utilisent une pédagogie active : illustration de leurs propos par des cas concrets et mise en situation des participants par des cas clients.
- Des temps de questions/réponses sont également ouverts à plusieurs reprises lors de la formation, afin de s'assurer de la bonne compréhension des participants et de leur plein engagement.

▪ Modalités d'inscription :

L'inscription à la formation s'effectue par :

- retour du bulletin d'inscription ci-dessous exclusivement par mail à tf.formation@fournaise.net,
- en ligne, sur le site <https://www.fournaise.net/> rubrique « Formations ».

Par ailleurs, les inscriptions ne sont effectives qu'après réception des frais de participation.

Les inscriptions et leur règlement doivent être réalisés au plus tard 8 jours avant la date de la formation.

▪ Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

TF FORMATION est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations.

Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Ramona SCHMITT par mail à tf.formation@fournaise.net ou par téléphone au 03 88 35 48 89 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Paris, le 16/03/2022

Animateur : Hervé KRUGER - Expert-comptable diplômé et commissaire aux comptes
Docteur en droit, ancien avocat spécialiste en droit fiscal - Animateur de Conférences Club Fiscal des
Experts Comptables - Professeur associé à l'Université de Bourgogne

(l'adresse précise vous sera reconfirmée avec la convocation)

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Fonction : Diplôme acquis :

Mail : Téléphone portable :
(Pour transmission du support de formation)

PRECISIONS NECESSAIRES A L'ENVOI DES CONVENTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE ET A LA FACTURATION :

Cabinet/société :

Représenté par (nom et prénom du dirigeant) :

Adresse mail du représentant :
(Pour envoi de la convention par voie électronique)

Téléphone portable du représentant :
(Pour envoi de la convention par voie électronique)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Téléphone :
(pour transmission de facture)

ANALYSE DU BESOIN ET POSITIONNEMENT

1. *Qu'attendez-vous prioritairement de la formation ? (Une seule réponse possible)*

- Une actualisation de vos connaissances
- Un approfondissement de vos compétences
- Une formation à de nouvelles fonctions ou missions
- Une aide à la préparation d'examens professionnels
- Un développement de votre culture personnelle
- Autre :

2. *Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?*

- Le responsable hiérarchique
- Le participant lui-même

3. *Dans quel contexte est survenu ce besoin ?*

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation
- J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue

Je reconnais posséder les prérequis nécessaires au suivi de cette formation



FRAIS DE PARTICIPATION : 695 € HT, soit 834 € TTC

Ce prix inclut : participation à la formation, pauses et remise du support de formation

Il ne comprend pas le déjeuner, qui peut être pris ensemble dans un restaurant à proximité (paiement sur place).

Règlement par virement à TF FORMATION SAS

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
30087	33002	00077981601	88	EUR		
Domiciliation				BIC (Bank Identifier Code)		
CIC SCHILTIGHEIM I				CMCIFRPP		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3008	7330	0200	0779	8160	188

L'inscription n'est effective qu'à réception du virement. Nous vous ferons suivre une convention de formation. En cas de prise en charge du coût de la formation, le dossier OPCO est géré par le client.

IMPORTANT :

En cas d'annulation effectuée moins de 7 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence le jour même, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement.

DATE ET SIGNATURE :

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription, exclusivement par mail à tf.formation@fournaise.net, au plus tard 8 jours avant la date de la formation.